

FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

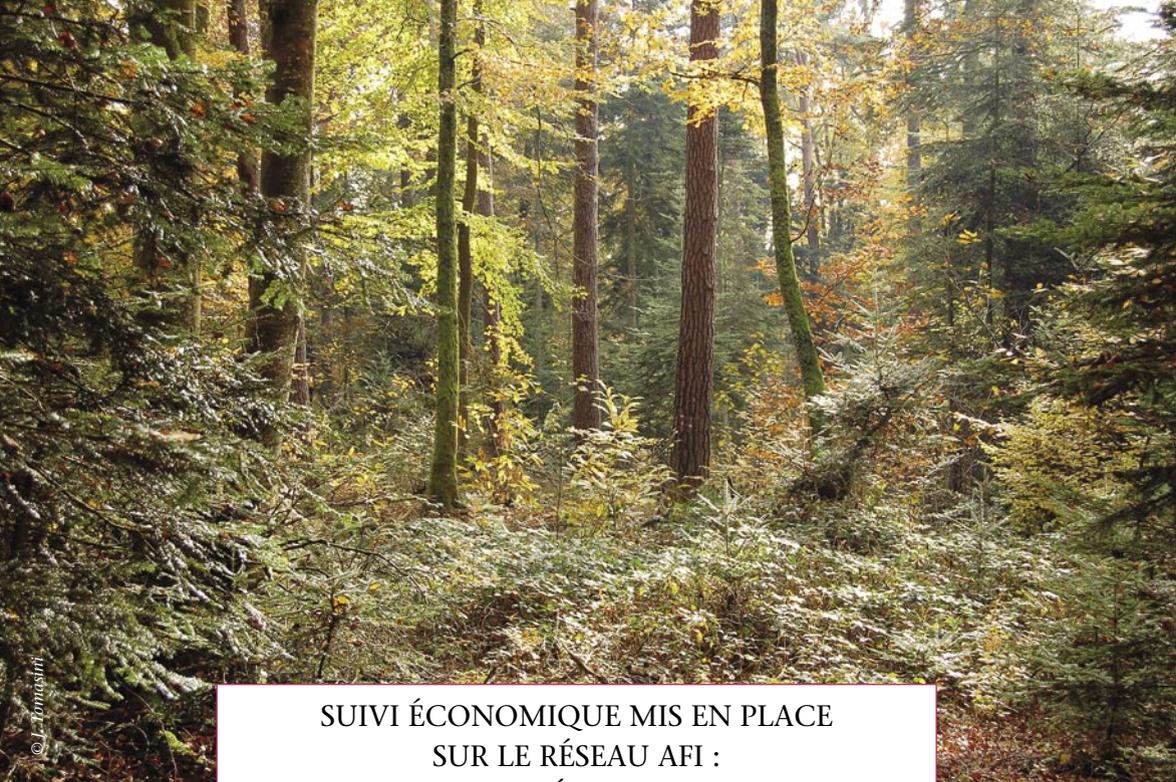
foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**



SUIVI ÉCONOMIQUE MIS EN PLACE
SUR LE RÉSEAU AFI :
FLUX FINANCIERS ET ÉVOLUTION DU CAPITAL

JULIEN TOMASINI

La rentabilité des forêts traitées en irrégulier questionne très souvent les gestionnaires qui hésitent à transformer leurs futaies équiennes. Grâce au réseau AFI, il est possible de caractériser les aspects économiques de ce type de gestion. Il apparaît que prendre en compte les seuls flux financiers ne suffit pas pour analyser la rentabilité des futaies irrégulières, l'évolution du capital est également un élément à considérer.

L' Association Futaie Irrégulière (AFI) a été créée en 1991 à l'initiative d'experts forestiers, afin de promouvoir la gestion des peuplements irréguliers. Elle se veut un lieu d'échange d'informations techniques et utilise les principes de gestion préconisés par l'association Pro Silva.

Depuis vingt ans, l'AFI a pour objectif de promouvoir les méthodes de gestion et techniques sylvicoles les plus performantes en structures irrégulières, confé-

rant aux peuplements une plus grande plasticité et assurant au gestionnaire une meilleure réponse aux sollicitations extérieures (accident climatique, variation du marché, demande sociale).

Afin de caractériser finement ce mode de gestion, l'AFI s'appuie sur un réseau de parcelles de référence. Il en existe actuellement plus d'une centaine au niveau européen, réparties principalement en France. Bien qu'au départ principalement axé

sur les peuplements feuillus, un certain nombre de parcelles résineuses en phase de conversion sont venues compléter le réseau AFI.

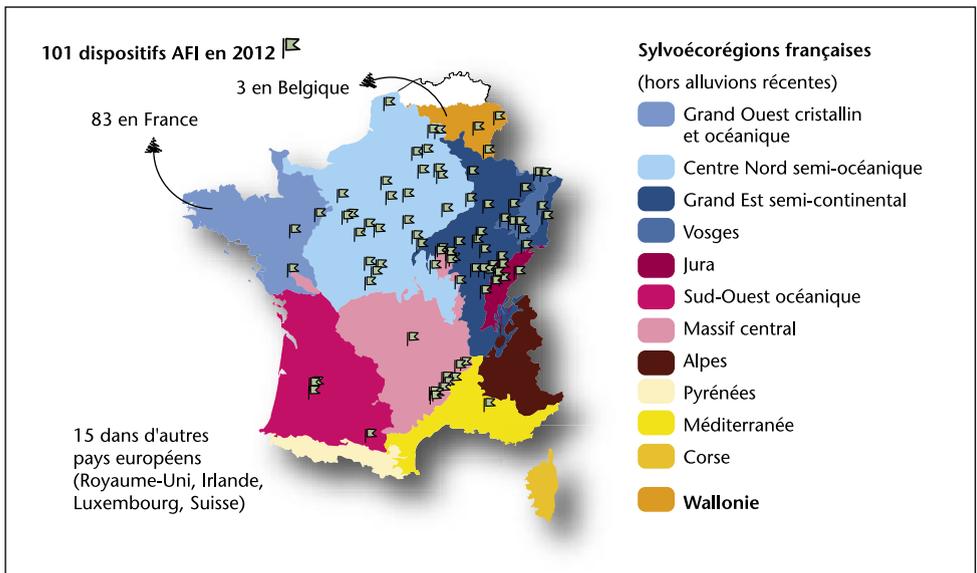
Les objectifs poursuivis par l'AFI peuvent être résumés ainsi :

- caractériser dans toutes ses composantes (économiques, sylvicoles, dendrométriques, écologique) la gestion pratiquée en peuplement irrégulier en évitant au maximum de l'influencer ;
- montrer au travers du suivi de parcelles de référence que les principes de la futaie irrégulière sont utilisables dans des situations très diverses (composition en essence, fertilité du milieu, mode d'exploitation...). Les mesures effectuées sur des peuplements de caractéristiques différentes, permettent de connaître, pour des stations variées, les réactions aux

interventions sylvicoles ainsi qu'aux éventuels aléas climatiques ;

- vérifier que l'utilisation de la dynamique végétale apporte une réduction des coûts de production et d'exploitation, tout en permettant d'améliorer le niveau des recettes et celui du capital producteur ;
- retenir les exemples les plus pédagogiques, les caractériser par des données chiffrées aussi bien sur les aspects dendrométriques qu'économiques (accroissement des arbres, production par qualité, recettes, dépenses, évolution du capital...);
- contribuer à une amélioration des connaissances. Permettre de mieux cerner, en fonction des souhaits du propriétaire et des possibilités du milieu, les seuils minima et maxima de matériel au-delà desquels le peuplement perd sa plasti-

Figure 1 – Répartition géographique des dispositifs AFI en France et en Belgique.



cité : difficulté d'obtention d'une régénération de qualité, substitution d'essences, difficulté de gestion de la qualité des arbres... ;

- assurer une circulation de l'information, tant sur les solutions proposées que sur les questions en suspens. Ce dernier point est sans doute le plus important.

Le réseau AFI permet de réaliser simultanément :

- un suivi **dendrométrique** global ainsi qu'un suivi individuel de la croissance des arbres échantillonnés, de la qualité, de la régénération naturelle ;
- un suivi **économique** (flux financiers et évolution du capital) ;
- un suivi **écologique** (suivi d'indicateurs biologiques et du bois mort) en lien avec les variables précédentes.

SUIVI ÉCONOMIQUE DES PARCELLES DE RÉFÉRENCE

L'efficacité d'une technique se mesurant principalement à l'aune des résultats économiques, l'AFI s'est orientée vers l'analyse de ces données, afin de tirer des ordres de grandeur de flux financiers. Simultanément, elle s'est attachée à analyser l'évolution de la valeur du capital sur pied, la seule analyse d'un compte d'exploitation n'étant en effet pas suffisante pour caractériser finement la gestion forestière.

L'étude de la performance économique des parcelles du réseau AFI a nécessité la mise en place d'une méthodologie et met en avant un certain nombre de résultats. L'objectif poursuivi n'est pas de fournir des normes, mais de mettre à disposition

des indications sur les besoins en trésorerie pour une gestion en futaie irrégulière. Les résultats obtenus permettent de fournir des ordres de grandeur de recettes et de dépenses dans ce mode de traitement.

Il est également intéressant d'avoir une idée de l'évolution des flux financiers au cours du temps et de mesurer l'influence d'un facteur sur le montant des recettes ou des dépenses. Par exemple, les dépenses en travaux sylvicoles sont-elles plus importantes en milieu eutrophe qu'en milieu acide ?

Les résultats économiques obtenus ne peuvent concerner que les milieux étudiés. Actuellement les dispositifs du réseau AFI n'offrent pas le recul suffisant sur tous les contextes stationnels échantillonnés. La base de donnée est régulièrement alimentée par l'apport de nouveaux dispositifs, mais surtout par la mise à jour des dispositifs existants, année après année.

Les informations fournies par les gestionnaires sont les suivantes :

- recette de vente de bois (volumes et prix unitaires par essence) ;
- autres recettes éventuelles (revenus de la chasse, subventions diverses...) ;
- dépenses en travaux : soins culturels, plantations, équipement... ;
- dépenses annuelles (frais fixes) : frais de gestion, impôts locaux, assurances... ;

L'harmonisation et le traitement des données a nécessité le choix d'un plan comptable ainsi que l'adoption de conventions quant aux unités (heures, volumes, prix...). Les recettes et les dépenses sont actualisées en euro courant.

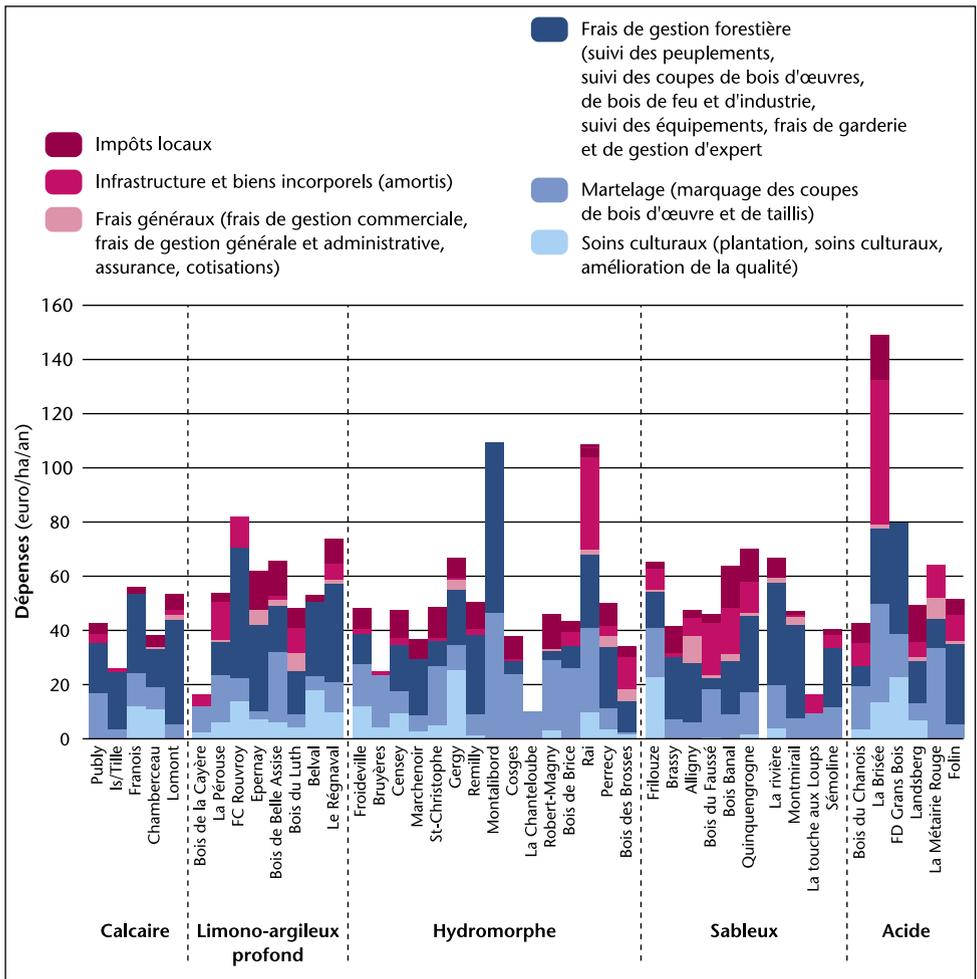


Figure 2 – Répartition des dépenses en fonction des contextes stationnels (hors frais d'exploitation).

ANALYSE DES DÉPENSES

Dépenses en travaux

Les dépenses en travaux peuvent être exprimées en euros mais également en temps passé. Les analyses font ressortir les points suivants.

Le marquage des coupes (martelage des coupes de bois d'œuvre et marquage du

taillis) représente la majeure partie des dépenses en travaux, soit en moyenne 70 %. Cela souligne bien le fait que le martelage est l'opération principale dans cette sylviculture. Le martelage est l'acte qui façonne le peuplement. Les dépenses de marquage des coupes sont comprises entre 5 et 35 euros/ha/an pour une moyenne de 15 euros/ha/an. Les temps de martelages sont de 0,1 à 1 heure/ha/an, (moyenne de 0,3 heure/ha/an), très

variables en fonction de la nature de la coupe (éclaircie de sous-étage, coupe de bois d'œuvre, densité, nature de l'équipe...).

Les dépenses en soins cultureux concernent la plupart des dispositifs. Cela illustre le fait que ce mode de traitement ne fait pas « l'impasse » sur ces travaux. **Si ces dépenses ne sont pas négligeables, elles ne sont pour autant jamais excessives.** Elles restent presque toujours inférieures à 1 heure/ha/an et s'élèvent en moyenne à 0,3 heure/ha/an (soit 20 minutes). Les soins cultureux paraissent plus importants en contexte limono-argileux (stations riches) et hydromorphe. Les sols calcaires engendrent comme les sols hydromorphes quelques travaux, mais dans une moindre mesure. À l'inverse, ces mêmes travaux de dégagement-nettoisement-dépressage des semis sont très faibles en contexte acide et sur sols sableux.

À noter également que si les coûts de travaux sont souvent corrélés aux conditions stationnelles, ils sont également liés aux objectifs du propriétaire, dont l'un des choix peut être de favoriser une essence au profit d'une autre. Les dépenses en soins cultureux peuvent en effet augmenter si le choix est fait de favoriser une essence moins dynamique qu'une autre (cas du chêne face au hêtre sur contexte acide dans les régions de l'Est de la France).

Les coûts de travaux sont également à mettre en rapport avec les recettes : un dispositif peut très bien présenter des dépenses beaucoup plus fortes que sur un autre dispositif ayant les mêmes contraintes stationnelles, sans pour autant être un point préjudiciable si les recettes sont

nettement supérieures. Cela rejoint la précédente observation, à savoir le choix du propriétaire et la trésorerie dont il dispose. En ce sens, des dépenses en travaux plus conséquentes peuvent être assez facilement absorbées si les recettes sont fortes. Un niveau de dépenses plus élevé peut également se justifier dans l'optique de maintenir ou augmenter le niveau des recettes futures.

Les travaux d'élagage sont quasi inexistantes en peuplements feuillus. Cette technique semble peu pratiquée par les gestionnaires des dispositifs AFI, sans doute grâce à une bonne gestion du sous-étage. Ils sont parfois pratiqués sur les tiges d'avenir en peuplement résineux.

Les opérations d'inventaire (en plein ou statistiques) sont entreprises par certains gestionnaires, dans l'optique d'affiner leur gestion (production, suivi des prélèvements...) ou dans un but d'estimation du capital et d'aménagement.

Bien qu'aucun gestionnaire ne s'interdise d'avoir recours à la plantation, ces travaux sont rares et restent l'exception sur l'ensemble des dispositifs. Ils interviennent généralement en point d'appui à une régénération naturelle tardant à venir ou insatisfaisante d'un point de vue composition en essences.

Les dépenses en équipement sont variables. Ces dépenses ont été amorties sur une période de 30 ans. Elles dépendent plus de la qualité du réseau routier et des investissements passés que du traitement sylvicole adopté. D'autre part, les exploitations se servent souvent des cloisonnements (implantés de manière systématique ou non), une gestion sylvicole

qualitative ne pouvant se faire sans une exploitation de qualité.

Dépenses annuelles (frais fixes)

Sont regroupées sous cette appellation les dépenses qui sont périodiques et assez stables d'une année sur l'autre. On peut distinguer les dépenses indépendantes du mode de gestion et celles qui sont directement liées à la manière de travailler des gestionnaires.

Les dépenses rassemblées sous les termes « frais de gestion » constituent la majeure partie des dépenses annuelles. Ces frais se situent entre 10 et 30 euros/ha/an pour une moyenne de 13 euros/ha/an. Ces frais sont assez homogènes entre les contextes écologiques. Les différences semblent plus provenir du degré d'implication qu'ont les différents gestionnaires forestiers, qui est corrélé à la nature du mandat passé avec le propriétaire. Les frais de gestion peuvent en effet être parfois beaucoup plus faibles sur certains dispositifs AFI que sur d'autres (et même entre des dispositifs gérés par la même personne) car le gestionnaire peut avoir à charge la totalité de la gestion, ou intervenir seulement de manière ponctuelle.

Les dépenses liées à l'élaboration des plans de gestion ont été amorties sur la durée des PSG. Les montants sont de l'ordre de 1,5 à 2,5 euros/ha/an. Mais ils sont à mettre en regard avec la taille des propriétés où se situent les dispositifs AFI.

Les frais d'exploitation dépendent du mode de vente adopté par le gestionnaire. Certains vendent les bois bord de route, ce qui permet en général de mieux valoriser les produits et de mieux maîtriser l'exploitation. Si ce mode de mise en vente est

retenu, les frais d'exploitation sont individualisés dans les dépenses, étant donné que les prix unitaires au mètre cube intervenant dans les recettes intègrent ces frais.

Les frais d'assurances concernent à la fois la responsabilité civile et les éventuelles assurances spécifiques concernant les incendies et les aléas climatiques. Les dépenses annuelles correspondantes sont assez faibles et n'interviennent que très peu dans le montant global des dépenses annuelles (1 à 2 euros/ha/an).

Synthèse des dépenses

Les frais liés à la création et l'entretien des infrastructures étant mis à part (indépendant du mode de traitement), on constate que les dépenses globales sont assez homogènes, même entre dispositifs situés dans des contextes écologiques différents.

Plus des deux tiers des dispositifs présentent des dépenses qui n'excèdent pas **50 euros/ha/an**, la moyenne étant située à 45 euros/ha/an (hors frais d'exploitation et hors impôt).

Certains dispositifs s'individualisent par des dépenses supérieures. Il convient cependant de mettre en regard ces dépenses avec les recettes correspondantes (cf. comptes d'exploitation).

Dans ce type de traitement sylvicole, les frais de gestion sont en général supérieurs aux frais liés aux travaux. La limitation des dépenses en soins cultureux semble être rendue possible en s'appuyant au maximum sur l'**automatisation biologique**. Cela signifie également que les dépenses totales ont atteint un niveau difficilement compressible.

Recettes de bois

Les recettes issues des coupes ont été calculées en fonction des volumes et des prix unitaires fournis par les gestionnaires, ramenées à l'hectare et divisées par le nombre de coupes sur la période de suivi.

L'analyse fournit une large gamme de recettes brutes : entre 35 et 600 euros/ha/an, pour une moyenne de 215 euros/ha/an brut.

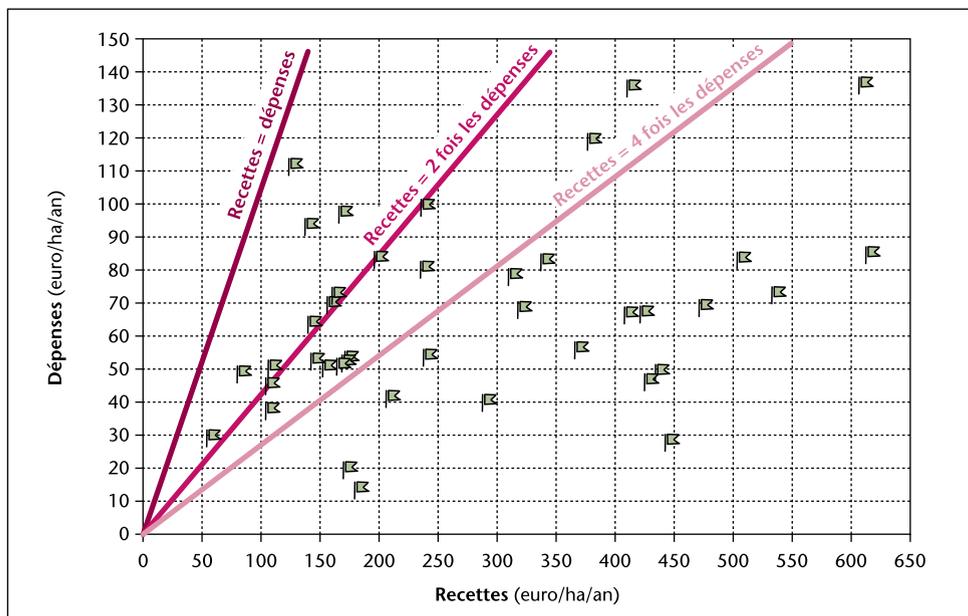
Les explications sont nombreuses :

- l'essence majoritaire intervient inévitablement. Un peuplement de hêtre

permettait d'obtenir de bonnes recettes jusqu'en 1999. Les peuplements à base de chêne représentent une valeur sûre, notamment vis à vis des fluctuations du marché. Les dispositifs à base de résineux présentent également des revenus soutenus (les dispositifs sur sols sableux et acides sont constitués pour partie de peuplements résineux, ce qui augmente souvent fortement les niveaux de recettes) ;

- l'influence de la gestion passée est souvent forte (dans leur grande majorité, les bois feuillus actuellement vendus sont issus d'une gestion antérieure, souvent de TSF) ;
- certains dispositifs ont fait l'objet d'importantes ventes de chablis durant la période de suivi ;

Figure 3 – Répartition des dépenses en fonction des recettes. Les dispositifs qui présentent les plus fortes dépenses sont ceux pour lesquels l'exploitation se fait en régie. Mais les recettes sont en contrepartie supérieures et les résultats nets sont bien comparables aux autres dispositifs.



- certains gestionnaires doivent décapitaliser, d'autres sont dans une situation inverse (fonction du peuplement hérité, de la gestion passée) ;
- le contexte écologique doit également jouer un rôle, notamment sur la production donc sur les taux de prélèvement, mais ne ressort pas encore nettement.

Recette de la chasse

Les revenus de la chasse sont mentionnés à titre indicatif, car n'étant pas directement corrélés à la gestion forestière. Ces revenus sont très variables d'un dispositif à un autre : entre 5 et plus de 80 euros/ha/an. Ils sont surtout fonction de la situation géographique et de la demande. Ils représentent en moyenne 10 % des revenus de la vente de bois.

Synthèse des recettes

Un grand nombre de dispositifs permettent d'obtenir des **revenus bruts supérieurs à 200 euros/ha/an**. La logique stationnelle ne ressort pas toujours nettement, la manière de faire de chaque gestionnaire, notamment en termes de commercialisation des bois, influe inévitablement sur les résultats.

Rappelons que les recettes de bois doivent être mises en regard avec l'évolution du capital de la parcelle. Pour estimer la performance économique de tel ou tel dispositif, une lecture simultanée des flux financiers et de l'évolution du capital s'impose.

ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION

Les résultats nets du compte d'exploitation sont principalement modélisés par les

recettes liées aux récoltes de bois. Les recettes sont en effet nettement plus élevées que les dépenses.

Les parcelles sur sols sableux ont un résultat net des plus favorables, notamment parce que les dispositifs concernés sont à base de résineux. Ils cumulent les avantages d'engendrer de fortes recettes et de faibles dépenses.

Tous les dispositifs ont des recettes supérieures aux dépenses. **La gestion sylvicole pratiquée est y rentable**. La plupart des dispositifs ont des niveaux de réinvestissement voisin ou inférieur à 25 %.

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Principe

La gestion forestière poursuivie cherche à concentrer l'accroissement sur les arbres de meilleure qualité. Au cours d'une phase de conversion vers une futaie irrégulière, le gestionnaire augmente progressivement la part de qualité A et B, et par conséquent la valeur du capital sur pied. La seule analyse d'un compte d'exploitation n'est donc pas suffisante pour caractériser la gestion pratiquée car elle ne s'applique qu'à des flux financiers sur une période donnée. Elle doit être complétée par celle de l'évolution du matériel sur pied.

Un gestionnaire ayant une vision à long terme doit pouvoir obtenir des résultats économiques soutenus en termes de recettes et dépenses sans pour autant désstabiliser le capital producteur ni même remettre en cause la pérennité et la valeur d'avenir du peuplement.

NB : ce ne sont pas tant leurs valeurs absolues des données chiffrées obtenues qui sont importantes (fonction des choix effectués et des prix unitaire attribués), mais bien les variations relatives et le suivi de ces niveaux dans le temps.

Si le suivi économique des dispositifs AFI en termes de flux financiers a nécessité le recueil des données économiques fournies par le gestionnaire, l'évolution du capital s'appuie quant à elle sur les inventaires par placettes permanentes réalisés tous les 5 ans sur chaque dispositif. L'estimation précise du niveau de matériel de départ ainsi que son accroissement grâce à la comparaison d'inventaire (variations quantitative et qualitative) permet de connaître l'évolution du capital de la parcelle.

Cette évolution a été étudiée par l'intermédiaire de la *valeur technique*. Cette valeur a été considérée sous deux angles : en termes de *valeur de consommation*, soit la valeur marchande instantanée, ou en termes de *valeur potentielle*.

Principaux résultats

Les calculs d'estimation de la valeur du capital sur pied peuvent être réalisés sur les dispositifs AFI ayant un, deux ou trois inventaires, mais les résultats les plus intéressants sont évidemment ceux pour lesquels le recul est le plus important.

Ce sont essentiellement les arbres précomptables qui font la valeur économique d'un peuplement. La décomposition de l'évolution de la valeur de consommation et de la valeur potentielle devient particulièrement intéressante lorsqu'elle est détaillée par catégorie de diamètres : progressivement, la valeur se concentre dans la catégorie des gros bois.

RAPPELS D'ESTIMATION FORESTIÈRE

Un arbre peut être caractérisé par un certain nombre de critères économiques.

La **valeur de consommation** correspond à la recette obtenue en cas de vente immédiate du bois. Elle est le produit du prix unitaire par le volume. Dans le cas d'arbres ayant plusieurs qualités, elle correspond à la somme des valeurs de chacun des billons.

Le **gain** annuel traduit l'accroissement annuel en valeur de l'arbre. Il intègre son augmentation en volume et l'augmentation du prix unitaire qui en découle. Ce calcul se fait à qualité constante.

Le **taux de fonctionnement** est le rapport du gain sur la valeur de consommation.

La **valeur potentielle** est obtenue en divisant le gain par un taux d'actualisation. Cette notion est analogue à celle de la valeur d'avenir habituellement calculée pour les peuplements réguliers. Les modalités de calculs diffèrent car, dans le cas de peuplements irréguliers et continus, la notion d'âge d'exploitabilité n'a plus de sens. Le taux d'actualisation est commun à chaque arbre d'un dispositif. Il pourrait être propre à chaque propriétaire. Il a été fixé à 4 % pour l'ensemble des dispositifs, ce qui permet leur comparaison. Ce taux permet également d'avoir par dispositif des valeurs potentielles comparables aux valeurs de consommation.

NB : la valeur de consommation comprend non seulement les arbres précomptables, mais aussi les perches et le taillis. La valeur potentielle prend en compte les arbres précomptables et les perches, ainsi que la régénération.

Sous le terme « sous-étage » ont été regroupés le taillis et les perches. Ces deux composantes jouent un rôle important dans l'avenir du peuplement. Les stratégies sylvicoles peuvent être également

caractérisées par l'évolution des capitaux correspondants. Certains dispositifs sont assez démonstratifs et présentent une stratégie intéressante à suivre : la part du taillis diminue progressivement au profit des perches. La valeur potentielle est ainsi augmentée.

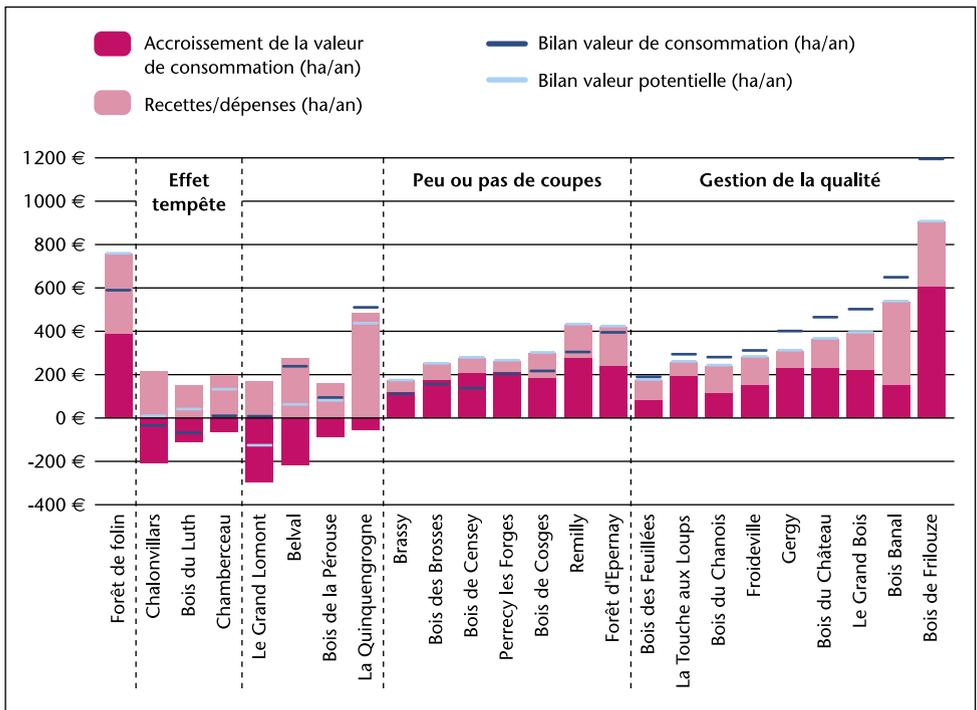
La valeur économique du capital du peuplement est logiquement corrélée au niveau de matériel sur pied mais aussi et surtout à la qualité des bois qui le compose. Et c'est bien la qualité des individus en présence qui, pour une essence donnée, et à surface terrière constante, permet d'augmenter la valeur du capital.

Le bilan économique global en termes de valeur de consommation peut s'obtenir en sommant le résultat net des flux financiers et l'évolution de la valeur de consommation. Une deuxième manière d'appréhender le bilan économique global sur une période peut être réalisée en termes de valeur potentielle (somme du résultat net + l'évolution de la valeur potentielle). Cela permet de distinguer plusieurs groupes dans l'analyse des dispositifs AFL.

Groupe des dispositifs ayant été fortement touchés par la tempête de 1999

La décapitalisation constatée est plus ou moins marquée selon les dispositifs. Ce

Figure 4 – Bilan économique global : mise en regard des flux financiers et de l'évolution du capital.



qui caractérise surtout l'effet « tempête », c'est que le bilan en valeur de consommation est supérieur au bilan en valeur potentielle. Cela représente bien le fait que les arbres qui ont disparu n'ont pas été choisis par le gestionnaire dans l'optique d'une amélioration de la qualité, mais ont bien été prélevés de manière aléatoire par la tempête.

Groupe des dispositifs

en phase de décapitalisation volontaire

Ce groupe se caractérise par deux dispositifs qui ont subi sur la période une légère décapitalisation en termes de valeur de consommation. Et cela de manière volontaire, pour obtenir des niveaux de matériel sur pied compatibles avec des objectifs de production de qualité et de renouvellement continu (semis). Ce type de gestion dynamique est aussi à mettre en regard avec la gestion passée.

L'effet du gestionnaire se ressent puisque le bilan en termes de valeur potentielle est supérieur à celui en termes de valeur de consommation. Par exemple, à la différence d'un dispositif où la décapitalisation est involontaire (chablis), la valeur potentielle est améliorée sur les dispositifs de ce groupe, due aux choix raisonnés des arbres martelés, permettant d'améliorer le potentiel d'accroissement.

Groupe des dispositifs ayant souffert

des effets de la sécheresse de 2003

Beaucoup de dispositifs ont été concernés par un déficit hydrique sur l'année 2003. Cependant, ils n'ont pas tous réagi de la même manière, en fonction des conditions stationnelles, de la situation géographique, des essences en présence mais aussi de leur état de concurrence (houppiers).

Les dispositifs de ce groupe présentent une augmentation de leur valeur de consommation et ont également bénéficié d'une gestion qualitative. Cependant, cela ne ressort pas du tout au niveau du bilan en termes de valeur potentielle. Au contraire, elle est nettement en dessous de ce qu'elle devrait être au vu de la qualité des bois sur pied. Cela s'explique principalement par des accroissements sur le diamètre faible, ce qui a une répercussion directe sur l'accroissement en valeur potentielle, même sur des individus de qualité A+B.

Groupe médian

Ce groupe correspond à la majorité des dispositifs du réseau. Des distinctions peuvent être faites en fonction des essences et de l'ancienneté de la gestion en futaie irrégulière. Certains dispositifs ont fait l'objet d'une éclaircie vraiment qualitative, mais le manque de recul ne permet pas encore de bien caractériser les effets de la gestion.

D'autres dispositifs de ce groupe ont fait l'objet d'une gestion plus prudente ou moins nette en termes d'amélioration. Ils sont dans une phase de lente capitalisation, matérialisée par une augmentation progressive de la valeur de consommation, mais comme les coupes sont faibles ou trop espacées, les meilleurs individus ne sont pas assez valorisés. Le ralentissement de la croissance en diamètre se répercute sur la valeur potentielle. Cette dernière reste même en dessous du niveau de la valeur de consommation.

Enfin, certains dispositifs n'ont fait l'objet d'aucune coupe de bois d'œuvre durant la période de suivi. Ces dispositifs devraient certainement pouvoir évoluer

dès que la coupe de bois d'œuvre interviendra.

Groupe des dispositifs ayant fait l'objet d'une gestion de la qualité

Ils représentent des dispositifs où les conséquences de la gestion de la qualité sont nettement visibles. Ces dispositifs ont fait l'objet de coupes favorisant les meilleurs individus tout en permettant au capital sur pied de s'accroître, non seulement en termes de valeur de consommation mais aussi et surtout en termes de valeur potentielle.

Certains dispositifs sont au même niveau en termes de bilan en valeur de consommation et en valeur potentielle, ce qui reflète un certain équilibre. D'autres présentent une évolution en valeur potentielle encore supérieure à celle en valeur de consommation.

CONCLUSION

Avec le temps, les données économiques ainsi que les ordres de grandeur gagnent en crédibilité. Les variables économiques permettent progressivement de caractériser les actes sylvicoles et la gestion individuelle de la qualité.

Si certains dispositifs ne présentent pas encore de recul suffisant, il est néanmoins possible de tirer dès à présent un certain nombre d'enseignements.

La valeur technique du capital sur pied peut s'appréhender avec la valeur de consommation mais aussi avec la valeur potentielle. La notion de valeur potentielle permet d'anticiper à court et moyen terme l'évolution du capital et met en

évidence tout l'intérêt de la gestion de la qualité.

Les informations du bilan recettes/dépenses et de l'évolution de la valeur du capital sur pied sont des indicateurs complémentaires qui permettent de caractériser dans son ensemble la sylviculture pratiquée par les différents gestionnaires. Pour certains dispositifs en effet, **le revenu net annuel ne représente qu'une faible part du travail effectué par le gestionnaire**, et il serait totalement incomplet de ne considérer que ce premier paramètre. ■

La consultation des ouvrages suivants permettra notamment de visualiser les graphiques illustrant avantageusement les propos et analyses :

- *Le traitement des Futaies Irrégulières, AFI, 2009 (disponible sur la librairie en ligne de www.foretwallonne.be).*
- *Différentes brochures et synthèses AFI (ouvrages disponibles auprès de l'auteur).*

JULIEN TOMASINI

jtomasini@reseau-afi.fr

Association Futaie Irrégulière,

Expert Forestier

(Cabinet Leforestier Ltd)

24, quai Vauban

F-25000 Besançon